

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AL BARAKA BANK TUNISIA

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

AL BARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 10 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Chérif BEN ZINA et M.Fehmi LAOURINE.

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2017	31-12-2016
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	78 803	41 470
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	376 936	411 135
Créances sur la clientèle	3	672 541	667 419
Portefeuille-titre commercial	4	258 752	359 066
Portefeuille d'investissement	5	49 402	42 198
Valeurs immobilisées	6	72 714	54 195
Autres actifs	7	10 394	11 507
TOTAL ACTIFS		1 519 543	1 586 990
PASSIFS			
Banque centrale et CCP		27	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	116 960	235 719
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 109 943	1 031 657
Emprunts et ressources spéciales	10	119 942	143 140
<i>Dépôt ABG</i>		119 942	143 102
<i>Autres Ressources</i>		0	38
Autres passifs	11	16 498	14 986
TOTAL PASSIFS		1 363 370	1 425 529
CAPITAUX PROPRES			
Capital		120 000	120 000
Réserves		39 344	38 243
Résultats Reportés		918	1
Résultat de la période		(4 089)	3 217
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	156 173	161 461
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		1 519 543	1 586 990

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des engagements hors bilan

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité : en milliers Dinars)

	Note	31-12-2017	31-12-2016
<u>Passifs éventuels</u>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		19 642	73 028
Crédits documentaires		29 820	25 827
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		49 462	98 855
<u>Engagements donnés</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13	42 320	39 365
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		42 320	39 365
<u>Engagements reçus</u>			
Garanties reçues	14	665 085	696 507
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		665 085	696 507

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de résultat
Arrêté au 31 Décembre 2017
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2017	31-12-2016
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
Profits et revenus assimilés	15	61 278	51 322
Commissions (en produits)	16	9 481	7 181
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	11 927	8 952
Revenus du portefeuille d'investissement	18	2 334	2 142
Total produits d'exploitation bancaire		85 019	69 597
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
Profits encourus et charges assimilées	19	(32 618)	(26 280)
Commissions encourues		(1 339)	(1 171)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	-
Total charges d'exploitation bancaire		(33 957)	(27 452)
Produit Net Bancaire		51 062	42 146
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(3 794)	(1 774)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(2 075)	(107)
Autres produits d'exploitation		48	28
Frais de personnel		(31 494)	(23 854)
Charges générales d'exploitation	22	(9 597)	(8 726)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 153)	(4 502)
Résultat d'exploitation		(2 002)	3 211
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	23	(1 175)	840
Impôt sur les bénéfices		(778)	(618)
Résultat des activités ordinaires		(3 955)	3 433
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	24	(134)	(216)
Résultat net de l'exercice		(4 089)	3 217

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos au 31 Décembre 2017

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31-12-2017	31-12-2016
<u>Activités d'exploitation</u>			
Résultat net		(4 089)	3 217
Ajustement pour :			
Amortissements & résorption		5 618	4 850
Provisions		3 120	2 032
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		1 171	(897)
Variation:			
Créances clients et établissements financiers		(26 944)	28 110
Dépôts clients et établissement financiers		44 687	(62 270)
Portefeuille titres Commercial		(100 315)	14 313
Autres actifs		1 566	3 826
Autres passifs		1 134	(5 104)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(74 052)	(11 923)
<u>Activités d'investissement</u>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		7 204	863
Acquisitions / cessions des immobilisations		18 562	13 677
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		25 766	14 540
<u>Activités de financement</u>			
Dettes subordonnées		23 161	8 499
Dividendes versés		0	(4 200)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		23 161	4 299
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(25 126)	6 916
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(81 597)	(88 513)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	25	(106 723)	(81 597)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Notes aux états financiers
Arrêtés au 31 Décembre 2017

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Comptabilisation des engagements

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloques, pour leur valeur nominale.

Comptabilisation des revenus

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2017 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les revenus pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés, mais sont provisionnés, compte tenu de la valeur des garanties, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2.Provision sur les engagements

Provision individuelle ordinaire

Les provisions individuelles sur les engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

Provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4

La circulaire de la BCT n° 2013-21 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution des provisions additionnelles pour couvrir les risques sur les engagements ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4. Les modalités de calcul sont fixées par ladite circulaire.

Provisions collectives sur engagements

La circulaire de la BCT n° 2012-09 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24.

Les modalités de calcul sont prévues par la méthodologie référentielle annexée au circulaire n°2012-20 du 06 décembre 2012.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ce cours correspond au cours de change moyen interbancaire opération en compte. La banque a utilisé le cours moyen de change actualisé par séquence tel qu'a été affiché par la Banque Centrale de la Tunisie au 31 Décembre 2017. La variation de change due à cette réévaluation est imputée dans le résultat de l'exercice.

3.4. Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

3.5. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice suite à l'approbation de leurs distributions soit par l'assemblée générale des actionnaires soit par l'assemblée spéciale des actionnaires selon le cas.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés à l'exercice.

3.6. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques (Temenos)	6,66 %
Autres logiciels informatiques	33 %
Agencement, Aménagement et Installations, DAB	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2017 un total de 78 803 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Caisse	9 415	6 729
Caisse DAB	1 493	1 405
BCT	65 092	31 323
Inter Bank Services (IBS)	2 803	2 013
Total	78 803	41 470

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2017, le total de cette rubrique a atteint 376 936 KTND, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Créances sur les établissements bancaires	35 027	40 147
Créances sur les établissements financiers	341 909	370 988
Total	376 936	411 135

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Banques locales	13 017	17 457
<i>Mourabaha avec les banques</i>	12 478	16 889
<i>Créances rattachées</i>	82	106
<i>Autres créances sur les banques locales</i>	457	462
Banques Etrangères (*)	21 808	22 337
Autres créances sur les établissements bancaires	202	353
Total	35 027	40 148

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements financiers » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Créances ordinaires (certificats de leasing)	334 384	363 370
Créances rattachées (certificats de leasing)	7 525	7 618
Total	341 909	370 988

Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2017 un solde de 672 541 KTND détaillée comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Murabaha	236 147	147 101
Créances rattachées sur Murabaha	4 735	3 736
Murabaha In Commodities	168 466	205 092
Créances rattachées Murabaha In Commodities	2 811	5 136
Ventes à tempérament	133 780	181 347
Créances rattachées Ventes à tempérament	977	1 494
Leasing	891	11 537
Créances rattachées Leasing	2	16
Impayés Financement Leasing	113	107 220
Kardh Hassan	1 287	1 556
Impayés et frais judiciaires	29 242	22 126
Créances rééchelonnées	14 445	7 520
Autres concours	981	940
Créances rééchelonnées/SAROST Leasing	101 986	0
frais judiciaires/SAROST	7	0
Total créances brutes	695 870	694 822
Profits réservés	(2 529)	(2 053)
Profits réservés Leasing	(364)	(7 046)
Provisions sur Créances Clients	(20 436)	(18 303)
Total net	672 541	667 420

Les créances sur la **clientèle** peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	527 562	22 587	2 856	6 690	136 175	695 870
Total des engagements hors bilan	87 688	1 141	0	28	495	89 352
Dépôts affectés	(180 040)		(2 213)		(61 471)	(243 724)
Total engagements bruts	435 210	23 728	643	6 718	75 199	541 498
Taux des engagements non performants				15,25%		
Profits réservés			(189)	(253)	(2 451)	(2 893)
Provisions	(2 731)				(17 705)	(20 436)
Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions				24,95%		

(*)Les dépôts d'investissements affectés sont présentés dans le poste « Dépôts et avoirs de la clientèle » au passif du bilan. Ils sont matérialisés par des contrats d'affectation aux financements et ils supportent le risque de perte éventuel des projets auxquels ils sont affectés (en principal et en profit).

Note 4 – Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Titres de Placement	257 047	357 207
Créances rattachées Portefeuille-titre commercial	1 705	1 859
Provisions sur titres de placement	0	0
Total net	258 752	359 066

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

Placement	Valeur brute		Valeur nette	
	2017	2016	2017	2016
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposit)	180 917	260 086	180 917	260 086
Créances rattachées	1 558	1 718	1 558	1 718
AL BARAKA TURKYE	61 658	72 777	61 658	72 777
Créances rattachées	98	76	98	76

Aktif INVESTMENT BANK A,S	0	12 149	0	12 149
CENTRAL BANK OF BAHRAIN	6 124	5 750	6 124	5 750
Créances rattachées	42	39	42	39
A.L.I.F		1 185	0	1 185
S.T.I.R/I.T.F.C	7 348	5 190	7 348	5 190
Créances rattachées	7	26	7	26
STE S.P.G.	1 000	71	1 000	71
Total	258 752	359 066	258 752	359 067

Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Titres d'investissement	37 775	36 675
Titres participatifs	15 477	7 299
Provisions sur titres d'investissement	(3 850)	(1 775)
Total net	49 402	42 198

Les titres d'investissement se détaillent comme suit :

Participation	Valeur brute 2017	Valeur brute 2016	Provision 2017	Provision 2016	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	10 235	10 235			10 235	10 235
BEST LEASE	8 310	8 310			8 310	8 310
SOCIETE PROCHIMICA	2 247	2 246	(1 883)		364	2 246
S.P.L.T	2 104	2 104			2 104	2 104
ATID PRIVATE EQUITY (SICAF)	2 059	2 059	(100)		1 959	2 059
STE TUN D ASSURANCE TAKAFEL	1 911	1 911			1 911	1 911
MODERN LEASE	1 689	1 689	(608)	(580)	1 081	1 109
ITFC	870	870			870	870
Medi-loisir	1 679	1 679	(500)	(500)	1 179	1 179

AL KIMIA	306	306	(61)	(49)	245	257
Parc d'activité. Economique de Bizerte	675	675			675	675
FIT	199	199		(11)	199	188
SIBTEL	90	90	(7)	(7)	83	83
I.M. BANK	313	313	(313)	(313)	0	0
ATID CO	89	89	(89)	(80)	0	9
STE MONETIQUE TUNISIE	64	64			64	64
BACOFIL	140	140	(140)	(140)	0	0
SOTUSCI	56	56	(56)	(56)	0	0
POLYVER	39	39	(39)	(39)	0	0
TDF III	4 600	3 500			4 600	3 500
Tunsie Afrique Export	100	100	(53)		47	100
titre participatif zitouna	14 444				14 444	0
titre participatif best lease	1 032				1 032	
Total	53 251	36 675	(3 849)	(1 775)	49 402	34 900

▪ Participation BEST LEASE :

La banque « **Al Baraka Bank Tunisia** » détient un pourcentage de 23,60% dans le capital de la Société BEST LEASE. Ainsi, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés. Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2016 de la société « Best Lease » :

Participation	BEST LEASE
Coût historique des titres	8 310
% de participation	23,60%
Capitaux propres avant résultat	45 913
Résultat 31-12-2016	5 576
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	10 835
Écart par rapport à la valeur comptable	2 525
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2017	1316

▪ Participation TDF II :

Les participants dans le Fonds Commun de Placement à Risque TDF II exercent un contrôle égalitaire indépendamment du nombre de parts détenus. En effet, chaque participant a un seul droit de vote. De ce fait, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°23 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2016 de la société « TDF II » :

Participation	TDF II
Coût historique des titres	10 235
% de participation	51,60%
Capitaux propres avant résultat	20 148
Résultat 31-12-2016	149
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	10 396
Écart par rapport à la valeur comptable	161
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2017	77

Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2017 un montant de 72 714 KTND dont le détail se présente comme suit :

Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Immobilisations incorporelles	13 407	12 017
Amortissement immobilisation incorporelles	(6 456)	(5 260)
Immobilisations incorporelles nettes	6 951	6 757
Immobilisations corporelles	92 143	70 080
Amort Immobilisations corporelles	(25 830)	(22 642)
Dépreciation	(549)	0
Immobilisations corporelles nettes (1)	65 764	47 438
Valeurs nettes en fin d'exercice	72 714	54 195

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Terrain	22 931	4 970
Constructions	22 336	22 790
Immobilisations hors exploitation	195	768
Agencements, aménagements et installations	11 019	9 136
Matériel SWIFT	0	1
Matériel de transport	70	136
Matériel informatique	4 559	4 510
Matériel et mobilier de bureau	2 911	2 909
Serveur monétique	68	68
Matériel monétique	723	799
Immobilisation en cours	952	1 352
Total net	65 764	47 438

Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2017 un solde de 10 394 KTND et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Comptes d'attente et de régularisation	1 046	20
Charges constatées d'avance	931	859
Créances fiscales & sociales	1 535	2 040
Avances aux fournisseurs	281	1 795
Financements au personnel	5 592	5 156
Autres actif	1 009	1 637
Total	10 394	11 507

Pour couvrir ses engagements en matière de départ à la retraite, la banque a souscrit un nouveau contrat Takaful d'épargne collective « Indemnité de départ à la retraite » à prestation définie avec date d'effet le 25/12/2015. Ce contrat a été alimenté par le montant transféré d'un ancien contrat, qui était conclu entre la banque et une autre compagnie d'assurance à effet le 01/01/2012.

A ce titre, la banque a comptabilisé en charge de l'exercice 2017 une prime d'assurance takaful de 566 milles dinars au titre du contrat de départ à la retraite. Ainsi, le fond géré par la compagnie d'assurance totalise 1 763 mille dinars au 31/12/2017. En outre, la banque a comptabilisé une provision pour départ à la retraite pour un montant de 566 milles dinars conformément à la norme comptable internationale IAS 19.

Note 8 - Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2017 à 116 960 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	83 962	203 409
Dépôts et avoirs des établissements financiers	32 998	32 310
Total	116 960	235 719

Le solde de la rubrique « Dépôts et avoirs des établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Dépôts affectés des banques	57 361	153 378
Autres dépôts	26 601	50 031
Total	83 962	203 409

Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2017 à 1 109 943 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Comptes de dépôts	428 364	448 542
Autres comptes et avoirs de la clientèle	681 579	583 115
Total	1 109 943	1 031 657

Le solde de la rubrique « Comptes de dépôts» se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Comptes à vue	342 608	424 843
Comptes d'épargne	85 756	23 698
Total	428 364	448 542

Le solde de la rubrique « Autres comptes et avoirs de la clientèle» se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Comptes à terme non affectés (i)	406 372	417 661
Dettes rattachés aux dépôts participatifs non affectés(iiii)	13 332	9 169
Dépôts Participatif affecté (ii)	232 890	121 111
Dettes rattachés aux Dépôts Participatif affecté	3 045	3 579
Comptes indisponibles	6 661	11 854
Autres sommes dues (iii)	19 279	19 741
Total	681 579	583 115

(i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « **Al Baraka Bank Tunisia** » et les déposants après déduction des profits réservés et des provisions constituées, tout en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers, selon une clé de répartition contractuelle.

Le solde de ce compte est ventilé par échéance comme suit :

Libellé	31/12/2017	31/12/2016
De 3 à 6 mois	5 612	6 255
De 6 à 9 mois	2 158	1 939
Plus de 9 mois	398 602	409 467
Total	406 372	417 661

(ii) Les dépôts participatifs affectés sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces dépôts doit être matérialisée dans le contrat de dépôt. Le remboursement de ces dépôts en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspond aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
PRG/ lettres de crédit	867	1 235
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	9 534	6 267
PRG/ chèques impayés et certifiés	3 591	2 392
PRG/ Financement	600	0
Effets financiers en garanties	3 042	2 620
Autres dettes	1 645	7 226
Total	19 279	19 741

(iiii) Cette rubrique inclut une réserve pour risque d'investissement pour la contrevaletur en dinars de 1 074KTND.

Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste totalise au 31 décembre 2017 un montant de 119 942 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Dépôt ABG (*)	119 942	143 102
Autres Ressources	0	38
Total	119 942	143 140

(*) Une convention de dépôt subordonné d'investissement sous forme de Mudharaba a été contractée entre la banque et le groupe ABG le 19 Octobre 2013, pour un montant total de 75 millions de Dollars. Ce dépôt est assimilé à des fonds propres complémentaires conformément à l'article 5 de la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres passifs » totalise 16 497 KTND, au 31 décembre 2017 et s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Comptes d'attente et de régularisation passif	2 826	5 531
Charges à payer	3 500	2 293
Provisions pour risques et charges	2 313	347
Intérêts à liquider (i)	125	137
Fournisseur à payer	963	1 432

Etat et organismes sociaux	3 398	2 614
Primes de départ à la retraite	566	0
Dettes envers le personnel	1 474	1 442
Contribution conjoncturelle à payer	81	216
Autres passifs	1 251	975
Total	16 497	14 986

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes aux préceptes de la charia adoptée par le Comité de la charia de la banque, et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

Note 12 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Capital	120 000	120 000
Réserves	39 344	38 243
Réserves pour risques bancaires généraux	5 688	5 688
Réserve légale	12 000	12 000
Fonds social	5 000	5 000
Réserves de réinvestissement	16 654	15 554
Autres Reserves	1	1
Résultat reporté	918	1
Résultat de la période	(4 089)	3 217
Situation nette	156 173	161 461

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capitaux propres	Capital	Réserve légal	Autres réserves	Réserve pour fonds social	Réserves de réinvestis sment	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 01/01/2017 en								
TND	120 000	12 000	5 688	5 000	15 554	1	3 217	161 461
Affectation du résultat 2016								
Dividendes distribuées							0	0
Dons pour œuvres fonds social							(1 200)	(1 200)
Autres réserves					1 100		(1 100)	0
Résultat reporté						917	(917)	0
Fonds social								0
Total	120 000	12 000	5 688	5 000	16 654	918	0	160 260
Résultat de la période							(4 089)	(4 089)
Soldes au 31/12/2017								
	120 000	12 000	5 688	5 000	16 654	918	(4 089)	156 171

Note 13 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Engagement à Court terme	31 091	2 605
Engagement à Moyen terme	11 229	36 760
Total	42 320	39 365

Note 14 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2017 comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Garanties reçues de la clientèle	550 001	559 498
Cautions reçues de l'Etat	114 407	130 664
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	677	6 345
Total	665 085	696 507

Note 15 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Profit Certificats de leasing	24 229	22 396
Profit Mourabaha in Commodities	9 065	12 701
Profit Mourabaha	14 580	9 437
Profit Vente à tempérament	5 376	6 787
Profit Leasing	8 028	0
Total	61 278	51 322

Note 16- Commissions (en produits)

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2017 à 9481 KTND et se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	2 459	1 425
Commissions sur opérations effets et chèques	1 136	728
Commissions sur opérations de virement	1 498	1 392
Commissions sur opérations de caisse	383	425
Commissions sur les opérations monétiques	904	1 000
Commission sur tenu de comptes	1 017	749
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 735	1 295
Commissions sur Bankatakaful&Gestion fond	260	51
Autres Commissions	90	117
Total	9 481	7 181

Note 17 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Résultat de change (1)	5 080	2 142
<i>Gains de change</i>	5 138	2 157
<i>Pertes de change</i>	(58)	(15)
Résultat sur titres de placement (2)	6 847	6 810
<i>Profits sur investment deposits</i>	6 625	6 628
<i>Reprises de provisions sur Titres de placement</i>	0	0
<i>Plus value de cession / Titres de placement</i>	0	0
<i>Profit Moudharaba</i>	222	182
Total	11 927	8 952

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
1/Revenu/Titres participatif		
Zitouna	947	810
BEST Lease	33	
Sous Total 1	980	810
2/Dividende		
BEST Lease	779	708
P.A.E de Bizerte	56	0
F.I.T	24	24
S.P.L.T	341	200
TDF2	77	182
Modern Leasing	50	68
ATID Private Equity Sicaf	0	63
PROMOCHIMICA(Gainsde change/conversion de capital)	0	64
Autres Revenus	26	23
Sous Total 2	1 353	1 332
Total	2 333	2 142

Note 19 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	14 894	12 173
Profits aux dépôts affectés	17 725	14 108
FGDB	0	0
Total	32 618	26 280

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des profits réservés, des provisions correspondantes.

Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(3 107)	(2 892)
Dotations aux provisions pour risque et charge	(2 665)	(37)
Dotation provision collective	(786)	(190)
Reprise provision clientèle	2 428	1 346
Reprise provision pour risque et charge	337	0
Total	(3 794)	(1 774)

Note 21– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Dotations aux provisions sur portefeuille titre	(2 100)	(306)
Reprise de Provision / Portefeuille titres	25	199
Total	(2 075)	(107)

Note 22 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Frais postaux et de télécommunication	1 394	1 390
Entretiens et réparations	2 708	2 019
Publicités et relations publiques	244	626
Honoraires	371	403
Frais de comité et de conseil	553	552
Résorption frais préliminaire	0	348
Jeton de présence	677	637
Frais de bureau et d'administration	610	419
Services extérieurs	542	402
Electricité Eau	536	373
Frais de mission et de réception	156	164
Prime d'assurance	460	311
Impôts et taxes	178	133
Loyer ATM	39	16
Autres charges	1 128	933
Total	9 597	8 726

Note 23 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Autres pertes ordinaires	(1 340)	(102)
Autres gains ordinaires	165	942
Total	(1 175)	840

* La banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2015, d'une vérification fiscale approfondie ayant porté sur la période 2011-2013. Cette vérification a donné lieu à une première notification de redressement pour un montant de 4 385 KDT. Les efforts de réconciliation avec l'administration fiscale ont abouti à un redressement définitif d'un montant de 1,13 millions de dinars tunisiens. Ainsi, le dossier a été clôturé moyennant l'exemption de paiement des intérêts de retard conformément aux dispositions de la LF 2017.

Note 24 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2018, la contribution conjoncturelle pour le budget de l'État de l'année 2018, représentant 5% des bénéfices imposables au titre de l'année 2017, s'élève à 134 KDT.

Note 25 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

Libellé	31-12-2017	31-12-2016
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	78 803	41 470
Dépôts chez les établissements bancaires	22 263	22 712
Banque Centrale et CCP (Passif)	(27)	0
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	(207 763)	(145 778)
Total	(106 723)	(81 596)

Note 26 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

Libellé	3 mois					TOTAL
	Durée < 3 mois	<Durée < 6 mois	<Durée < 1 an	<Durée < 3 ans	Durée > 3 ans	
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	78 803	0	0	0	0	78 803
Créances sur les établissements bancaires et financiers	232 883	55 511	55 424	3 436	29 681	376 936
Créances sur la clientèle	186 923	23 078	51 167	214 681	196 692	672 541
Portefeuille titres commercial	125 376	127 252	6 124	0	0	258 752
Portefeuille d'investissement	807	0	235	0	48 360	49 402
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	72 714	72 714
Autres actifs	0	0	0	0	10 394	10 394
TOTAL ACTIFS	624 793	205 842	112 950	218 117	357 842	1 519 543
PASSIFS						

Banque centrale et CCP	27	0	0	0	0	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	82 299	2 464	6	32 191	0	116 960
Dépôts et avoirs de la clientèle	509 259	34 180	24 850	538 556	3 098	1 109 943
Emprunts et ressources spéciales	11 239	243	0	0	108 460	119 942
Autres passifs	0	0	0	0	16 498	16 498
TOTAL PASSIFS	602 823	36 887	24 856	570 746	128 057	1 363 370
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	40 260	40 260
Résultat reporté	-	-	-	-	1	1
Résultat de la période	(4 089)	-	-	-	-	-4 089
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(4 089)	0	0	0	160 261	156 173
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	598 735	36 887	24 856	570 746	288 318	1 519 543

Libellé	Durée					TOTAL
	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	
ACTIFS						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	78 803	0	0	0	0	78 803
Créances sur les établissements bancaires et financiers	232 883	55 511	55 424	3 436	29 681	376 936
Créances sur la clientèle	186 923	23 078	51 167	214 681	196 692	672 541
Portefeuille titres commercial	125 376	127 252	6 124	0	0	258 752
Portefeuille d'investissement	807	0	235	0	48 360	49 402
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	72 714	72 714
Autres actifs	0	0	0	0	10 394	10 394
TOTAL ACTIFS	624 793	205 842	112 950	218 117	357 842	1 519 543
PASSIFS						
Banque centrale et CCP	27	0	0	0	0	27
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	82 299	2 464	6	32 191	0	116 960
Dépôts et avoirs de la clientèle	509 259	34 180	24 850	538 556	3 098	1 109 943
Emprunts et ressources spéciales	11 239	243	0	0	108 460	119 942

Autres passifs	0	0	0	0	16 498	16 498
TOTAL PASSIFS	602 823	36 887	24 856	570 746	128 057	1 363 370
CAPITAUX PROPRES						
Capital	-	-	-	-	120 000	120 000
Réserves	-	-	-	-	40 260	40 260
Résultat reporté	-	-	-	-	1	1
Résultat de la période	(4 089)	-	-	-	-	-4 089
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(4 089)	0	0	0	160 261	156 173
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	598 735	36 887	24 856	570 746	288 318	1 519 543

Note 27- Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2017 comme suit :

(a) Sociétés appartenant au groupe ABG :

Parties liées	Pays
Albaraka Banking Group (Actionnaire majoritaire)	Bahrain
Albaraka Islamic Bank	Bahrain
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie
Banque Al Baraka Egypt	Egypt
Banque Al Baraka Lebanon	Liban
Banque Al-Baraka Algérie	Algérie
Jordan Islamic Bank	Jordanie
Banque Al Baraka Syria	Syrie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées appartenant au groupe ABG au cours de l'exercice 2017 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng		Autre Dépôts	Dépôts affectés	Dépôt subordonné	Commissions	Profits	Commissions
	Bilan	Hors bilan						Profits encourus
Albaraka Turk Participation Bank	62 320	592				2	705	
Jordan Islamic bank				442				
Albaraka Egypt		59	12	12 302				
Al Baraka Islamic Bank	182 905			7 883		1	5 382	2 042
Banque Al Baraka Lebanon	253							
AlBaraka Banking Group			184		119 942	97	1 076	4 401
Albaraka Algérie		2 139				133		
Albaraka Bank Syrie		1 649	14 822	5 015		250		405
Total	245 478	4 439	15 018	25 642	119 942	483	7 163	6 848

(b) Sociétés appartenant au groupe DALLAH AL BARAKA :

Parties liées	Pays
Arab Leasing International Finance	Arabie Saoudite
Alif Trading Company Limited	Grande Bretagne
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite
Algerian Saoudien Leasing (ASL)	Algérie
Al Baraka Immobilière	Tunisie
S.P.L.T	Tunisie
BEST LEASE	Tunisie
Société Tunisienne d'Assurance TAKAFUL	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2017 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées			Charges envers parties liées
	Eng.	Eng.	Autres Dépôts	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Commissions	Profits (Financement et investissement)	Dividende	Rémunérations des dépôts non affectés
	Bilan	Hors bilan							
Société BEST LEASE	81 243		2 004			12	4 308	779	
Arab Leasing International Finance (ALIF)			84	5 442	3 387				
Alif Trading Compagny Limited	0	0	0	0	0				
Dallah Al Baraka			908						
Ste. Dallah Al Baraka Holding			30		2 254	0	0		0
Algerian Saoudi Leasing (ASL)			134	4 386	4140	2			798
Al Baraka Immobilière	24 385	4 478	179		620	182	1 217		
S.P.L.T	2 104							77	
Société Tunisienne d'assurance TAKAFUL Al Amana	1 911	18 966	1703	18 466		5			978
Total	109 643	23 444	5 042	28 294	10 401	201	5 525	856	1 776

Note 28 – Événements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12/02/2018.

AL BARAKA BANK TUNISIA

Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de **AL BARAKA BANK TUNISIA**,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 13/05/2015, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de **AL BARAKA BANK TUNISIA**, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 156 173KDT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 4 089KDT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur le fait que la banque a fait l'objet, au cours de l'exercice 2017, d'une vérification sociale ayant porté sur la période 2014-2016. Cette vérification a donné lieu à une première notification pour un montant en principal de 434 KDT. Une réponse à la notification de résultat de contrôle a été envoyée aux autorités de contrôle en date du 2 Mars 2018. Une réponse en date du 5 mars 2018 des autorités de contrôle a confirmé le résultat de contrôle initial. Au 31 décembre 2017, la provision pour risque comptabilisée par la banque est suffisante pour couvrir le risque encourus. La Banque envisage d'intenter une action en justice. De ce fait, l'impact définitif de cette situation ne peut être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

- Révélation au procureur de la république

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, et suite à la constatation par la banque d'un déficit de caisse de 6 500 Euro dans l'une des agences, nous avons procédé à la révélation de ce fait au procureur de la république.

Tunis, le 19 Mars 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

**CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA**

ALBARAKA BANK TUNISIA
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,

En application des dispositions l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

- 1- Al Baraka Bank a acquis début 2017 trois lots de terrains auprès de la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) sis au lac nord de Tunis pour un montant total de 17 170 KDT hors droits d'enregistrement.
- 2- La Banque a cédé fin 2017 au profit de son précédent directeur général l'ensemble des actifs suivants :
 - Deux voitures de fonction pour leurs valeurs comptables nettes de 21 192 Dinars ;
 - Deux équipements informatiques pour leurs valeurs comptables nettes de 963 Dinars.
- 3- La Banque a cédé courant 2017 au profit de son précédent directeur général adjoint une voiture de fonction pour sa valeur comptable nette de 14 820 Dinars et un équipement informatique pour une valeur comptable nette de 593 Dinars.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Convention conclue avec El Amana Takaful :

Courant l'exercice 2015, Al Baraka Bank Tunisia a conclu des conventions avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL couvrant plusieurs risques.

Le total des primes relatives à l'exercice 2017 s'élèvent à 4 338 KDT.

C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

En KDT	Ancien DG du 01/01/2017 au 31/12/2017		Vice DG		DGA 1 Du 01/01/2017 au 31/08/2017		DGA 2		Président du CA		Autres membres du CA et des comités	
	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif	Charges y compris le passif	Passif
Avantages à court terme bruts(*)	434	-	160	-	406	-	174	-	129	-	1 018	-
Avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	434	-	160	-	406	-	174	-	129	-	1018	-

(*) Compte non tenu des charges patronales de l'exercice 2017.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous n'avons reçu aucun avis de la part du management concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 19 Mars 2018

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA